



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGIR

pour le logement et l'emploi des personnes réfugiées

© Adrien Selbert / Agence VU'



Cofinancé par
l'Union européenne

**LE PARCOURS
D'INTÉGRATION
RÉPUBLICAINE**



AGIR

pour le logement et l'emploi des personnes réfugiées

>> De quoi s'agit-il ?

Le programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés) accompagne toutes les personnes réfugiées et facilite vos démarches.

Il vous propose une aide et un suivi sur plusieurs mois pour accéder à vos droits, trouver un logement, un emploi ou une formation.

Le programme AGIR vous engage dans un parcours d'intégration.

>> Pouvez-vous en bénéficier ?

Vous pouvez bénéficier du programme AGIR* si :

- vous êtes bénéficiaire de la protection internationale, majeur ou mineur, accordée par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA)
- vous avez obtenu cette protection depuis moins de deux ans
- et si vous êtes signataire du contrat d'intégration républicaine.
- Les personnes vous rejoignant (conjoint, enfants mineurs, parents), même s'ils ne sont pas réfugiés, peuvent bénéficier du programme avec vous.

* Sous réserve du calendrier de déploiement dans votre département de résidence.

>> Votre parcours AGIR



Un accompagnement social pour :

- vos droits au séjour, prestations sociales et familiales
- votre accès à la santé
- des conseils si vous êtes parent
- vos autres démarches (permis de conduire, compte bancaire, etc.)



Un accompagnement vers le logement :

- rechercher un logement
- s'installer dans de bonnes conditions
- rester durablement dans votre logement



Un accompagnement vers la formation professionnelle et l'emploi durable :

- vous inscrire et vous accompagner vers l'emploi, en lien avec Pôle emploi ou la mission locale
- structurer votre projet professionnel
- s'orienter vers des formations professionnelles
- s'orienter vers des formations linguistiques pour progresser en français

>> Le programme AGIR, c'est...

- >> Un suivi régulier et des rendez-vous environ tous les deux mois
- >> Des ateliers en groupe



Le programme AGIR vous accompagne pendant 24 mois maximum.



Qui vous oriente ?



Votre contact à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), lors de la signature ou bien lors du bilan de votre contrat d'intégration républicaine.



Les autres partenaires :

- votre centre d'accueil et d'hébergement ;
- votre agence Pôle emploi.



Votre guichet AGIR dans votre département

Pour un premier rendez-vous avec diagnostic personnalisé

Mon opérateur AGIR :